

SOUSCRIPTION POUR LA SCALA SANCTA

Ed. Petitclair, Jacksonville, 30 cts ; Elz. G., Salut Montmory, 5 cts ; Mme L. Plante, Grand Forks, Dak., 15 cts ; Mme O. Rousseau, Detroit, 15 cts ; A. Beaupré, Kankakee, 30 cts ; N. Berthiaume, E. Wilton, N. H., \$1.50 ; Elz. Turcotte, Holyoke, \$1 ; Mme May Leduc, St-Alphonse, Man., 25 cts ; Mme C. N. Gauvin, Haverhill, Mass., 15 cts ; M. et Mme Marois, Woonsocket, \$1 ; M. Maranda, \$1.50 ; Mme D. Trépanier, Saint-Stanislas Kostka, \$1 ; Mme Lemay, Ashland, Mass., \$1 ; Mde E. Laflamme, Bay City, 15 cts ; Mme Souchereau, St-Clair Siding, Ont., 65 cts ; P. Vigiard, Willimantic, Conn., \$1 ; A. Lavallée, Sorel, 25 cts ; D. Arseneau, South-Brewer, Me., \$1 ; Mme Bourgeois, La Grange, Ill., 30 cts ; Mme P. Doucette, Belle Prairie, Minn., 15 cts ; Mme P. Milette, Roxton East, 30 cts ; Mme J. Voyer, Lewiston, Me., 65 cts ; Mme G. Cayer, Leds Mass., 20 cts ; Jean J. Gallant, Mt Carmel, I. P. E., \$1 ; Mme Ls, Blanchard, Ludington, Mich., 50 cts ; Mme V. Côté, St-Henri, Montréal, 50 cts ; Mme Nicol, 25 cts ; Melle D. Dumais, 55 cts ; Mme B. Rioux, Trois Pistoles, 50 cts ; H. A. Boudreau, Boudreau Village, 25 cts ; Anonyme, St-Chrysostome, \$6 ; Par Ls. Larivière, Harrisville, R. I., \$2 ; E. Lanlois, Manchester, 30 cts ; W. B. Lanoraie, 60 cts ; M. L. Brouillette, saint-Alexis, \$2 ; Mme A. Lussier, Oneco, 50 cts ; abonné, St-Chrysostome, \$1 . M. Léon Louis, Comox, B. C., 65 cts ; M. B. White Earth, \$2.65 ; M. Belisle, Pike River, 25 cts ; R. P. Malo Miss, Belcourt, Dak., 50 cts ; Mme T. Roy, New Bedford \$1 ; Mme Ed. Lemay, \$1 ; M. L. Brian, Pittsfield, Mass., \$1 ; Mme J. Fraser, Nashua, 50 cts ; Mlle F. Belanger, 50 cts Mme Auger, New Glasgow, \$3 ; Mlle N. Roy, St-Isidore, \$3 ; B. Carrière, Mayerville, 25 cts ; P. Pagot, Manistee \$1.

Plusieurs souscripteurs, Porineuf, \$23 ; C. St-Deny, Montréal, \$5 ; Ed Letourneau, St-Isidore, \$1 ; Levesque, Saccarrappa, \$1.

—000—

AVANTAGES.

1. Deux messes chaque semaine, une le lundi, et l'autre le samedi, pour les abonnés aux *Annales* qui ont satisfait aux conditions de l'abonnement. 2. Une autre messe, le premier vendredi de chaque mois, pour les abonnés défunt.

On ne peut abonner les défunt. Le fruit de cette dernière messe est applicable à ceux-là seuls qui sont morts après leur abonnement.